



## Licence de police et droit passage temporaires

Je soussigné, Sorland Hohenlohe, conseiller plaideur  
de la cité de Talabheim et mandaté comme tel,  
octroie aux porteurs une licence de police sur les  
migrants les accompagnant, et ce jusqu'au village  
de Breiblatt.

Cette licence de police se complète d'un droit de  
passage et d'une exemption de taxes et péages sur  
la route menant au village susnommé, pour les  
porteur et leur accompagnants.

Ces droits temporaires s'exercent jusqu'en  
Kaldezeit, le 9 et doivent respecter des lois de  
Talabheim, et notamment de l'ordonnance dite "du  
compagnon accorte" de 2511 et du décret  
Ravensberg de 2489.

Etabli sous l'oeil de Taal et de Sigmar,  
Pour Talabheim, Sorland Hohenlohe.

